



WEBINAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT & L'ORIENTATION

21 OCTOBRE 2021







La FAPEE a organisé le 21 octobre 2021 un webinaire sur l'enseignement et l'orientation avec la participation de la Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation (DEOF) de l'AEFE.

DEOF - AEFE FAPEE Rozenn LE Anne LACOMBE Présidente de l'APE **GUENNEC** Lycée Van Gogh La Directrice Haye Sébastien **Karine LAGARDE MOUROT** Vice-Présidente de l'APE du Lycée Directeur adjoint Chateaubriand Rome **Laurent METAIS Isabelle TARDE** Chef du Bureau Déléguée Générale Parcours des élèves et orientation Rodolphe **ECHARD** IA-IPR Vie scolaire Référent Espagne et Maghreb



IMPORTANCE ACCRUE DU CONTROLE CONTINU ET HARMONISATION DES NOTES

Les ajustements sur la réforme du Bac cet été ont conduit à des modifications des épreuves et du calcul des notes. **Le contrôle continu pèse désormais 40% de la note totale du Bac** et seuls le français (écrit et oral), la philosophie, le grand oral et les deux épreuves de spécialités sont maintenus en épreuves finales.

Le contrôle continu devient le garant d'une qualité et d'un niveau d'enseignement et a valeur de certification. Les équipes pédagogiques de nos lycées travaillent sur un projet d'évaluation concerté suivant des recommandations nationales précises, quantitatives et qualitatives par discipline. Ce projet d'évaluation sera présenté aux parents en conseil d'établissement. Cependant les parents ont des questions et des demandes de garantie :

- Quelles sont les préconisations de l'AEFE pour un fonctionnement du projet d'évaluation cohérent et transparent vis-à-vis des parents et des élèves ?
- Comment peut-on être assurés d'une garantie de niveau dans tous les établissements?
- > Si les familles constatent des dysfonctionnements dans le projet formulé et dans son application/projet de référence (peu de notes, écarts importants entre les enseignants d'une même discipline, calculs des moyennes non explicités...), quels sont les recours possibles ?
- Si nous avons bien compris, il est prévu une harmonisation interne et externe : L'harmonisation externe sera t'elle organisée par zone d'examen ? Jouera-t-elle un rôle de contrôle de la cohérence et de garantie d'atteinte des attendus disciplinaires ?

Rozenn LE GUENNEC

Nous avons diffusé le plus largement possible le guide d'évaluation fourni par l'Inspection générale. Il se décline en 2 temps :

- > 1er temps de l'établissement : de quelle manière l'établissement doit s'en emparer,
- 2^{ème} temps: temps disciplinaire où discipline par discipline une réflexion s'engage sur la manière dont on évalue.

C'est un outil propre à chaque établissement qui viendra à l'appui du projet d'établissement. Ce guide est en train d'être discuté en concertation au sein de la communauté éducative des établissements. A la DEOF, nous avons travaillé avec les chefs d'établissement et chaque IPR référent de zone s'est mis à disposition des établissements pour que leur projet écrit soit le plus proche des attendus des textes. Les IPR relisent les projets ce qui permet d'avoir une vision assez globale de l'ensemble.

Ce sera un document évolutif au regard de l'expérience des enseignants, de manière à le consolider. C'est à l'échelle de l'établissement que les éléments de communication sur ce document et sa mise en œuvre doivent être communiqués aux parents (nombre d'évaluations, modalités d'évaluation, temps de l'évaluation). Il ne s'agit pas de reproduire des temps d'examen dans l'établissement alors que c'est une évaluation en contrôle continu. Nous respectons la liberté des enseignants dans leur salle de classe pour mener les



évaluations et accompagnons par les formateurs sur le 2nd degré. Dans chaque stage, il y a un volet évaluation et à chaque mission en établissement, de manière systématique, les formateurs discutent des modalités d'évaluation.

Sébastien MOUROT

Quelques éléments contextuels : le projet local d'évaluation a été initié récemment et s'inscrit dans la décision ministérielle de supprimer les évaluations communes puisque sur les 40% de contrôle continu, il avait 30% d'évaluations communes. Or il y a déjà eu un très fort travail d'accompagnement de la pratique d'évaluation avec l'enseignement à distance impliqué par la crise Covid 19.

Depuis 2 ans nous sommes déjà à 40% de contrôle continu. Il y a un autre précédent, que tout le monde connaît, le diplôme national du brevet qui fait déjà 50% de place au contrôle continu sans que personne n'ait ressenti le besoin de formaliser un projet local d'évaluation au niveau des collèges pour l'encadrer. Cela s'est fait dans la continuité des pratiques de classe. Il faut y aller avec confiance et non suspicion.

Il y aura un processus d'harmonisation interne qui appartient aux établissements dans le cadre de leur autonomie et, quant au processus d'harmonisation externe, il appartiendra aux divisions d'examen et concours (DEC) de chaque académie, dans le cadre de l'exercice de l'examen des certifications.

A l'expérience des 2 sessions qui viennent de s'écouler, on a vu les difficultés des DEC à s'appuyer sur des historiques d'évaluation dans le cadre d'un bac rénové avec de nouveaux enseignements. Elles ont fait cela parfois de manière statistique, plus quantitative que qualitative, mais cela permet de détecter ou de se poser les questions des suites à donner au vu de situations anormales. Nous allons participer au mois de novembre prochain aux réunions des DEC sous l'impulsion de la DGESCO et on verra quels messages sont portés à cette occasion. Il y a toujours des temps d'harmonisation.

Quels arguments peuvent être évoqués par les familles/ élèves lorsqu'il y a des écarts de notation majeurs ?

Comment ne pas empiéter sur la liberté pédagogique des enseignants tout en faisant valoir cette harmonisation nécessaire qui devient un prérequis institutionnel?

Rozenn LE GUENNEC

Le projet d'évaluation porte sur le cycle terminal. La finalité est que les établissements s'en emparent pour en faire un outil de réflexion autour des modalités différentes d'évaluation des élèves. Ce projet est le pilotage de l'équipe de direction et des équipes disciplinaires en conseils pédagogiques et en conseils d'enseignement.

Plusieurs établissements sont déjà engagés sur tout le collège et dans le premier degré. Ce que l'on retient du guide d'évaluation est que la démarche d'évaluation doit pouvoir être



explicitée. Le texte évoque la nécessité d'avoir une politique d'évaluation qui garantit l'équité de traitement des élèves.

SEMESTRIALISATION

Dans le cadre de la réflexion liée à l'évaluation, nous aimerions aborder la semestrialisation. La décision de la semestrialisation a été décidée dans quelques établissements par les équipes pédagogiques et de direction. Cependant les parents témoignent des problèmes que posent cette répartition de l'année : manque de relation, stress liés aux notes, stress Parcoursup, incidences d'autant plus grande avec le contrôle continu. Le retour parents est aussi, un indicateur intéressant, qui exprime ce que les enfants vivent.

- Comment faire pour que le retour parental soit considéré comme un retour qui mérite réflexion, notamment dans le cadre du contrôle continu ?
- Est-il possible qu'il y ait des ajustements quand la semestrialisation a été établie ou est-ce un rêve déraisonnable ?
- Y'a-t-il une préconisation de la semestrialisation de la part de l'AEFE?

Rozenn LE GUENNEC

Ce sont effectivement des décisions d'établissement et quelques établissements en ont fait effectivement le choix. Il n'y a pas de préconisation particulière. **Effectivement on doit assurer le suivi des élèves, leur accompagnement,** l'importance du nombre de notes dans le cadre du contrôle continu notamment au regard des conseils de classe. Je renverrais vers **un dialogue continu avec les établissements** pour évoquer ce qui ne fonctionne pas.

FAPEE

Les parents nous font des retours parce qu'elles ont moins de suivi et que le conseil de classe au mois de janvier est tard pour aider l'enfant quand les familles n'ont pas pris conscience des difficultés. **Les notes deviennent parfois plus stressantes** (1 note ou 2 notes posées sur le semestre affectées d'un coefficient important et on revient alors dans un schéma de contrôle final, générateur de stress...).

Rozenn LE GUENNEC

Si un établissement s'engage sur la semestrialisation, **il mène une réflexion sur l'évaluation sous toutes ses formes** (il n'y a pas que la note), le suivi de l'élève ainsi que le dialogue qui s'engage avec les familles. Il ne s'agit pas que la famille découvre au terme de 6 mois que l'élève est en difficulté sans qu'il y ait eu de dialogue entre les enseignants et la famille.

Ce n'est pas le même tempo en trimestre mais les modalités de suivi des élèves sont identiques. Nous devons effectuer un travail global sur l'évaluation et montrer qu'un



professeur sait où en est l'élève, quelle est la progressivité des apprentissages et quelles sont les méthodologies d'évaluation (il n'y a pas que la note sommative) qui doivent être explicites.

EPREUVES ORALES ET DU GRAND ORAL

Les examinateurs seront-ils des enseignants de l'établissement ou de l'extérieur (zone ou

académie...) ?

Sébastien MOUROT

De manière générale, pour toutes les évaluations orales aux examens, la contrainte réglementaire posée par le ministère, (note de service de 2017) est que **l'enseignant évaluateur ne doit pas être celui de l'élève pendant l'année de l'examen.** Ce n'est pas l'enseignant de 1ère de français qui examine l'élève à l'oral anticipé de français, ce n'est pas l'enseignant de terminale qui fait passer les épreuves orales de langue ou de rattrapage ou le grand oral. **Ceci veut dire que cela peut être un enseignant de l'établissement**, éventuellement un enseignant qui connaît l'élève pour l'avoir eu dans une classe antérieure.

Cependant, les DEC et les services coordonnateurs qui construisent les jurys essaient d'éviter que ce soient des enseignants de l'établissement, ou des enseignants qui ont eu l'élève, mais parfois le vivier d'enseignants n'y suffit pas. Toutes les réunions de travail autour du grand oral pour la constitution des jurys sont un vrai casse-tête parce qu'il y a des doublettes constituées en permanence avec un enseignement pivot qui doit être systématiquement représenté.

CERTIFICATION DES LANGUES MISE EN PLACE PAR L'AEFE

FAPEE

Quels en sont les recommandations émises et les formations fléchées?

Sébastien MOUROT

Nous travaillons ce sujet avec l'équipe de langues à l'échelle du réseau. Nous ne sommes pas dans les attendus du système éducatif mais nous essayons de répondre à une demande de la communauté parentale relayée par les établissements. **Le dispositif serait de 3 temps de certification** dans le cursus des élèves :

- Un temps en fin de primaire au niveau du CM2,
- Un temps en fin de collège en 3ème et
- Au lycée peut être en fin de 1ère.



Nous rencontrons cependant plusieurs obstacles :

- > Tout d'abord, les organismes certificateurs ne veulent pas d'un opérateur comme l'AEFE pour coordonner leur travail et baisser les tarifs pour les établissements et les familles.
- Notre 2ème piste aurait consisté à nous adosser au partenariat du ministère de l'éducation nationale avec les grands organismes, Cambridge, Goethe, Cervantès, etc. et profiter de ce partenariat (Historiquement l'AEFE en a profité pour un tout petit nombre d'établissements européens uniquement en anglais et pour les « sociales » en espagnol).

En entrant dans la certification négociée par le MENJRS avec les organismes certificateurs, nous achoppons sur une logistique d'examen avec les mêmes problématiques que l'examen terminal (fuseaux horaires, sujet unique ou démultiplication des sujets par l'envoi par valise diplomatique etc.) ingérables pour les DEC et le MENJRS.

Pour l'instant, nous avons 2 dispositifs qui ne sont pas de l'ordre de la certification à proprement parler mais qui rejoignent notre projet :



La certification de langue proposée par **Ev@lang**, **l'évaluation en langues personnalisée**, dispositif de France éducation international en fin de 3^{ème} et qui ne vise que l'anglais pour l'instant. On le déploie cette année pour des dates de passage au premier semestre 2022. Dans une logique d'homologation, nous nous calons sur le dispositif du ministère de l'éducation nationale qui en fait autant pour ses propres établissements.



Le 2ème dispositif est l'attestation de niveau de langue introduite par le nouveau baccalauréat en fin de terminale sur les langues vivantes A et B.

Pour conclure et pour l'instant, en matière de certifications, il appartient à chaque établissement de souscrire le service de certification auprès des organismes qu'il souhaite.

Rozenn LE GUENNEC

Nous avons beaucoup travaillé depuis 2 ans à **la certification de langue arabe ASIMA** en conventionnement avec l'Institut du monde arabe. Elle a été proposée à des établissements au Maroc et en Tunisie et nous la déployons davantage en nous adossant au plan de langue arabe déployé par le MENJRS.

Pour les autres certifications Cambridge, British Council ou Cervantes, certains de nos professeurs peuvent, en dehors de leurs heures, aider à la préparation mais hors cadre scolaire.



Attention : La certification ne doit pas oblitérer la possibilité d'avoir des parcours de langues structurés en établissement.



OPTION - SPECIALITES

Certains élèves de 1^{ère} et Terminale n'ont pas pu suivre les options qu'ils souhaitaient (quand il y en avait plusieurs, ex latin et théâtre) car les heures de cours se chevauchent parfois avec les autres matières.

- Peuvent-ils se tourner vers le CNED ? (Nous connaissons les difficultés des démarches individuelles, l'autorisation du SCAC, ...).
- Quel accompagnement l'établissement peut-il fournir ?
- Quels examinateurs ?

Rozenn LE GUENNEC

Plusieurs cas de figure :

- 1) Le premier est le cas **d'un établissement qui proposerait effectivement une option mais l'élève ne peux pas la suivre** parce que les emplois du temps ne le permettent pas.
 - C'est un recours en quelque sorte individuel qui est soumis effectivement à autorisation. Il faut entamer la démarche mais en lien avec l'établissement. Le CNED a peut-être un peu plus de mal à diligenter ses réponses rapidement quand ce sont les parents qui les questionnent.
- 2) Si **l'option ou la spécialité n'est pas ouverte dans l'établissement** il faut passer par une démarche d'inscription établissement qui sera plus facile effectivement et en voir la faisabilité.
 - → Dans les 2 cas, il faut l'autorisation du SCAC et ensuite nous la visons à l'agence et elle doit aussi passer devant une DEC pour que les notes puissent être prises en compte.
- 3) L'inscription dans un enseignement de spécialité que l'établissement ne propose pas ou bien que l'établissement propose mais que l'élève ne peut pas suivre en raison des combinatoires d'enseignement ne se fait pas à l'initiative de l'élève.
 - Le cadre qui a été posé avec le ministère de l'éducation nationale et le CNED est que c'est forcément une démarche de l'établissement (évidemment discutée préalablement avec la famille). Le CNED ne connaît que l'établissement comme interlocuteur. Il connaît l'élève en tant que sujet de l'enseignement de spécialité mais il s'adressera et facturera l'établissement. Que l'établissement prenne les frais à sa charge ou refacture la famille se décide au niveau de l'établissement.

Le 2ème fondement posé est qu'il y a un accompagnement par l'établissement donc à minima un suivi administratif et si possible un suivi pédagogique avec un tuteur ou un prof si l'enseignement spécialité existe localement. L'élève n'est pas livré à lui-même. On ne parle là que d'un seul enseignement de spécialité maximum, on ne peut pas démultiplier les enseignements de spécialité à distance.



ORIENTATION - PARCOURSUP

FAPEE

L'orientation est un enjeu majeur pour nos enfants et donc pour nos écoles. Une impression s'installe : il semble que l'accès à certaines filières soit de plus en plus difficile pour les jeunes des lycées français, sciences po notamment et certaines classes prépa.

- Comment valoriser les atouts de nos jeunes qui fréquentent les lycées français, et qui souvent n'ont pas les profils attendus pour certaines prépas ou pour sciences Po qui semble avoir changé ses critères de recrutement ?
- Comment pourrions-nous accompagner nos jeunes sur le plan de l'orientation pour qu'ils aient plus de chance d'intégrer le parcours souhaité, notamment dans le choix des spé et des options ou des profils à développer?

Laurent METAIS

Commençons par un bilan de la campagne Parcoursup 20-21, très positif pour les élèves du réseau. Nous avons gagné en nombre d'élèves inscrits et ayant participé à la campagne Parcoursup **plus de 13 000 cette année sur les 19 000 bacheliers** et avons franchi la barre des 10 000 élèves qui ont accepté une proposition d'admission sur Parcoursup soit 612 élèves de plus que l'an passé. Le taux d'attractivité est de 52,5%, plus **d'un élève sur deux du réseau fait le choix de l'enseignement supérieur français.**

Le taux de propositions pour la voie générale dans le réseau est de 96% c'est à dire que **96%** de nos candidats ont reçu au moins une réponse favorable d'un établissement d'enseignement supérieur français soit 2 points de moins que la voie générale en France et 1 point de moins que l'an passé.

Effectivement, nous avons constaté des difficultés à l'admission à Sciences-Po, que ce soit à Sciences-Po Paris ou dans le réseau Sciences-Po qui représente les 7 IEP de région et également à l'IEP de Bordeaux. Le changement des modes d'admission a eu un effet sur l'admission des élèves de l'étranger qui se sont retrouvés noyés dans la masse des candidatures, sachant en plus que Sciences Po Paris a eu une augmentation de 100% du nombre de candidats en passant sur Parcoursup.

Cette modalité unique d'admission a desservi les élèves du réseau qui bénéficiaient jusque-là d'une voie d'accès privilégiée par la procédure internationale à laquelle ils participaient en masse et se retrouvaient surreprésentés dans cette filière par rapport aux élèves français et aux élèves étrangers hors réseau. Il y a eu un rééquilibrage avec ce changement de modalité d'admission.

Monsieur Brochet a rencontré l'administratrice provisoire de Sciences-Po en début d'été pour travailler sur des perspectives d'amélioration.

Nous envisageons durant la semaine de l'orientation de novembre, 2 webinaires dédiés au réseau Sciences Po. Un sur le réseau Science Po animé par le directeur de Lille



et un qui sera animé par un ancien formateur de Sciences Po qui a rejoint le réseau en tant que EEMCP2 et qui a participé à la réforme des modalités d'admission à Sciences Po Paris. Il ciblera vraiment la formation auprès des chefs d'établissement sur les nouveaux attendus de la procédure Sciences Po.

Au niveau de certaines CPGE en région qui recrutent un peu moins nos élèves (un élève du réseau a plus de chance de rentrer à Louis le grand ou Henri IV qu'au lycée Montaigne à Bordeaux...). Nous allons rencontrer l'association des proviseurs des établissements à classe prépa pour leur rappeler les spécificités des profils de nos élèves et comprendre pourquoi leurs prépas recrutent un peu moins nos élèves mais de manière générale on peut dire que nos élèves sont vraiment traités à égalité avec les candidats en France.

Pour le choix des enseignements de spécialité il existe <u>horizon 21</u>, <u>site développé par l'ONISEP</u>, <u>dédié aux élèves et aux familles</u>. Il est très interactif et qui permet aux élèves vraiment de mieux les découvrir et mieux comprendre vers quoi ils peuvent les amener au niveau des formations de l'enseignement supérieur et éventuellement des futurs métiers.

Nous avons au niveau du réseau Agora une semaine dédiée aux enseignements de spécialité ou les élèves de 2^{nde} vont poser des questions aux anciens élèves ou aux élèves de 1^{ère} et Terminale pour mieux comprendre le contenu des enseignements de spécialité et surtout voir quelles portes cela peut leur ouvrir. Nous comptons vraiment sur la promotion des bacheliers 2021 pour apporter leur retour d'expérience.

Sur la possibilité de relayer l'information auprès des familles : cela fait partie de la fiche de mission des PRIO (personnel ressources information orientation). Le chef d'établissement désigne un personnel ressources information orientation qui doit accompagner le chef d'établissement dans la mise en œuvre du parcours Avenir et animer des séances d'information auprès des parents.

On peut aussi **s'appuyer sur les académies partenaires** qui fonctionne plutôt bien en Europe et au Maroc. Ce sont les psy-EN des académies partenaires qui interviennent pour animer des séances auprès des parents.

Nous avons fait un Insta-live auprès des élèves pour la campagne Parcoursup 2021 qui a très bien fonctionné et nous allons le renouveler cette année peut être un ou deux d'Insta-live. Nous avons aussi la plateforme Agora importante pour l'échange entre pairs.

Nous pouvons envisager de faire des webinaires dédiés aux parents sur la question de l'orientation, du choix des enseignements de spécialité et de la présentation de l'enseignement supérieur français.



FAPEE

Comment valoriser les niveaux d'excellence en langue de nos enfants sur Parcoursup? Le classement peut les desservir : un élève peut avoir un rang 25 par exemple et être totalement bilingue car la majorité de la classe est bilingue, en particulier quand il s'agit de la langue du pays.

Laurent METAIS

Les parcours des élèves qui sont en section internationale ou section européenne sont valorisés sur Parcoursup. Les établissements recruteurs peuvent distinguer tout de suite les élèves qui viennent de ces sections.

Pour le reste l'excellence en langue doit vraiment être mise en avant par les appréciations des enseignants et des chefs d'établissement dans la fiche Avenir afin de mettre en avant les qualités linguistiques des élèves et des candidats que, parfois, un classement ne peut pas refléter.

Ce sont des éléments déterminants des algorithmes et des modalités de sélection des établissements d'enseignement supérieur.

Comment se réalise l'information sur le nouveau bac aux universités étrangères ?

Laurent METAIS

C'est un travail qui a été entamé à notre niveau l'an passé avec 2 webinaires sur l'enseignement supérieur britannique et la procédure UCAS pour les PRIO et chefs d'établissement afin de leur permettre d'accompagner les élèves et les familles qui souhaitent s'orienter vers le Royaume Uni. Cette année, nous ferons **un webinaire sur le système d'enseignement supérieur au Canada particulièrement au Québec.**

La reconnaissance du nouveau bac par les systèmes d'enseignement supérieur étrangers se joue au niveau du poste afin de faciliter une meilleure admission de nos élèves. Quelques lycées le font aussi, notamment au Royaume-Uni, ou le lycée de Londres fait un gros travail avec les universités britanniques. Nous sommes là dans la mission des postes diplomatiques qui sont à la fois les mieux placés et qui connaissent les interlocuteurs.

Relevons l'ambiguïté qui peut présider au travail de promotion des systèmes d'enseignement supérieur étranger... Nous le faisons pour apporter ce service et faire jouer une sorte de solidarité et de partage d'informations à l'échelle du réseau mais la mission de l'agence est de promouvoir l'enseignement supérieur français et pas l'enseignement supérieur étranger.

Il y a un regain d'intérêt pour les filières en France, il y a eu vraiment un effet COVID plutôt bénéfique au niveau de l'admission dans l'enseignement supérieur français et notamment auprès de nos élèves étrangers. C'est grâce également à la politique menée par la France en termes d'accueil d'étudiants internationaux et de délivrance des visas, dans le cadre du plan



Bienvenue en France et des moyens de labellisation mis en œuvre qui permettent vraiment de mieux « vendre » l'enseignement supérieur français.

BAC FRANCAIS INTERNATIONAL (BFI)

FAPEE

- Quelles seront les particularités du BFI ?
- Quelles différences entre BFI et bac français ?
- Quelle communication aux établissements français et internationaux sur le BFI ?
- Quel lien avec les bi bacs ?
- Quelles formations et informations sont prévues auprès de l'ensemble de la communauté éducative (y compris les parents)
- Quelles conséquences sur les tarifs ?

Rozenn LE GUENNEC

Je vais répondre globalement mais renvoyer à un webinaire spécifique pour envisager toutes les facettes de ce baccalauréat français international.

Nous l'avons appelé de nos vœux ici à l'agence, les IA-IPR de l'agence ont participé aux travaux de réflexion de ce dispositif qui s'adosse complètement aux disciplines d'enseignement du bac à l'instar de l'OIB. L'ouverture se fera en 2 temps :

- 1) En septembre prochain toutes les sections OIB dans le réseau basculeront en BFI c'est à dire la continuité qu'il y a entre l'actuel OIB et les propositions qui sont faites dans le BFI. Il n'y a pas de dossier à formuler pour les établissements puisque les élèves qui sont actuellement en 2^{nde} SI basculeront automatiquement en 1^{ère} BFI et ils passeront le bac à la session 2024.
- 2) A la rentrée 2023, les établissements souhaitant ouvrir un BFI pourront déposer un dossier un peu à l'image de ce qui se pratique aujourd'hui pour l'OIB et pour les sections internationales. Il y aura 2 types de dossiers : le dossier sections internationales car elles ne disparaissent pas, de l'élémentaire jusqu'à la classe de 2^{nde}; en revanche, sur le cycle terminal on sera sur le bac français international.

Ce dispositif offre une très grande souplesse; les élèves qui jusqu'alors n'étaient pas en SI pourront prétendre au BFI. Il y a beaucoup de pays où des élèves avaient largement le niveau pour être en OIB mais ne pouvaient pas y rentrer pourront désormais préparer le bac français international.



Nous allons pouvoir largement promouvoir le plurilinguisme et le multiculturalisme de nos élèves puisque ce bac offre plusieurs parcours bilingues, trilingues et quadrilingues. On va retrouver certaines caractéristiques de OIB c'est à dire des appuis sur l'histoire géographie ou les sciences, la langue et la culture. Même si le mot littérature disparaît, il ne disparaîtra pas des salles de cours car on abonde avec 2 possibilités, la première est l'enseignement connaissance du monde (BO 25 octobre 2021). Également, un même établissement pourra proposer plusieurs bacs français international (BFI LVA américain et LVB arabe, BFI LVA arabe et LVB américain par exemple). Ce dispositif va être souple d'installation sur nos établissements et répondra à la demande de valorisation des langues.

Le BFI est effectivement d'inspiration IB, l'enseignement de connaissance du monde répond à la pédagogie de projet que nous menons dans le réseau et il sera valorisé par un oral, modalité d'enseignement que nous pratiquons à la fois dans le cadre des heures de cours et dans les projets type MUN ou Ambassadrice/Ambassadeur en herbe.

AUTRES SUJETS

Post bac et les difficultés d'installation en France pour les élèves qui n'y ont pas de famille français ou non français.

Est-ce la mission de Campus France, dont on constate qu'elle s'adresse principalement aux élèves déjà étudiants et aux échanges universitaires et ne propose pas d'aide pour les bacheliers et leur famille? La poursuite d'études en France étant un des attraits et un des enjeux de la scolarité dans les lycées français dans beaucoup de pays, comment faciliter, accompagner les démarches des familles (ouverture d'un compte bancaire, trouver un logement, inscription à une assurance maladie, demande des aides sociales ...) ?

Laurent METAIS

La mission Campus France s'adresse aux élèves non français dont l'objectif est d'accompagner leur arrivée en France dans l'enseignement supérieur français. L'agence a une convention de partenariat avec Campus France qui prévoit justement des modalités d'intervention de campus France au sein des établissements d'enseignement français à l'étranger sur ces questions.

L'AEFE accompagne les boursiers Excellence (réunion d'accueil, sécurité sociale, titre de séjour, logement étudiant, etc.). Nous pouvons envisager d'élargir nos outils pour les proposer à tous les élèves, notamment le <u>livret d'accueil</u> qui s'adresse aux boursiers mais détaille les démarches administratives qu'on soit boursier ou pas. Le livret est en ligne, accessible.

Nous avons également le guide AEFE actualisé chaque année et dans lequel on détaille toutes les modalités administratives, la vie étudiante il est à la disposition des familles, des équipes éducatives gratuitement sur le site. Nous allons le mettre plus en avant mais ces ressources-là existent et les PRIO doivent les promouvoir davantage auprès des familles.

FAPEE

Formation des enseignants recrutés localement dans le secondaire en amont de la prise de poste : Difficultés souvent génératrices de tensions dans la communauté parentale. Y a-t-il des préconisations de l'AEFE pour les recrutements, et peut-il y avoir des formations des enseignants recrutés sans diplômes en sciences de l'enseignement, en amont de la prise de poste ?

Rozenn LE GUENNEC

La professionnalisation des enseignants est un enjeu évident, d'autant plus porté par Cap 2030 avec le doublement des effectifs dans l'EFE. Nous proposons cette année un parcours de formation des personnels à professionnaliser de 36h, appelé « Intégrer les éléments du métier » et nous sommes en train de préparer une année 2 de consolidation.

C'est un parcours magistère conçu avec 60 formateurs du réseau pour le 1^{er} et le 2nd degré avec l'appui technique de Canopé. Nous avons 13 modules proposés. Bien évidemment, les enseignants débutants ne sont pas laissés seuls puisqu'ils ont les équipes de formateurs autour d'eux.

A ce dispositif et ce parcours magistère selon les besoins des zones, s'articulent des missions et des stages en présentiel. Les nouveaux personnels ont des accompagnants dans les établissements, un appui sur un pair. Ainsi, en Afrique, le dispositif le plus abouti, nous sommes à environ 130 h de formation annuelle pour aider chaque nouvel enseignant dans ses salles de classe et l'exercice est réitéré sur 2 années.

Ce parcours de personnels à professionnaliser est adossé à une validation par open badges. La personne dépose des travaux qui sont validés et se voit attribuer la délivrance de badges. C'est un moyen d'accompagner, vérifier et valider les compétences des enseignants en formation.

Qu'en est-il avant la 1ère prise de poste ? Y a-t-il une formation flash ?

Rozenn LE GUENNEC

Nous avons désormais la liste des nouveaux enseignants en amont pour préparer les formations et faire en sorte que, lorsqu'ils arrivent en établissement, ils aient un accompagnant pédagogique dans leur établissement, enseignant de leur discipline, ou pas, et le chef d'établissement les accompagne sur les premiers jours. Ensuite, très rapidement, ils sont en lien avec le formateur de leur discipline en zone.

FAPEE

Est-ce que les formations sont sur les temps cours ou en dehors et sont-elles obligatoires pour les enseignants à professionnaliser ?

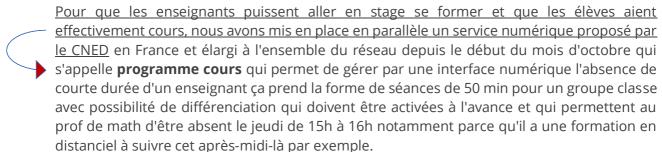


Rozenn LE GUENNEC

C'est à l'appréciation des chefs d'établissement sachant qu'en zone que ce soit l'IPR référent ou le chef de secteur, tous veillent à ce que ces personnels entrent en formation. Très peu manquent à l'appel. Les établissements ont compris que 130 h de formation annuelle c'est tout à l'avantage de l'établissement et qu'au plus vite l'enseignant est sur la formation, au plus vite il sera efficient dans ses classes.

Nous avons les listes assez rapidement, elles sont complétées en début d'année pour les derniers recrutements et on essaie d'intégrer les personnes qui arrivent sur les postes en cours d'année. Nous essayons d'être extrêmement réactifs. La validation par open badges est très incitative. La formation se fait sur et en dehors des temps d'enseignement. Si on prend le cas Afrique, le magistère se fait sur les temps libres et sur temps scolaire (3 jours en présentiel sur certaines sessions).

Sébastien MOUROT



Le service est peu sollicité et c'est dommage parce que l'agence pour l'instant prend à sa charge les premiers mois de fonctionnement. C'est au niveau collège uniquement, pas encore tous les enseignements français, maths, histoire géo mais les sciences et les langues suivent donc il a vocation à tout couvrir au niveau collège.

Plusieurs questions sur l'actualisation de la formation continue des enseignants et de la communauté éducative en faveur de l'inclusivité, de la prise en charge des troubles du langage parfois liés au plurilinguisme des enfants, en particulier allophones ?

- Quelles sont les formations proposées aux enseignants?
- Comment les enseignants peuvent-ils adapter leurs méthodes pédagogiques pour permettre aux enfants allophones d'acquérir les méthodes pour accéder pleinement aux enseignements?
- Cela rejoint-il des compétences acquises dans la prise en charge des EBEP ?

Rozenn LE GUENNEC

Le fait que l'enfant est dans un milieu non francophone et de ce fait a une pratique de la langue française peu représentée au regard de la langue parlée à la maison peut créer des

FAPEE



difficultés, pas forcément des troubles, difficultés qu'il convient de prendre en charge. Les enseignants sont des professionnels, très sensibilisés à ces difficultés.

Les IEN de zone se sont emparés de la problématique et déploient des formations type FLSCO français langue 2nde et des stages qui portent sur les troubles Dys et relèvent de besoins particuliers. Elles sont abordées systématiquement par les formateurs.

Nous sommes largement poussés à introduire très tôt une langue voire 2 langues dans le parcours des élèves et souvent sur des horaires importants. **Nous devons être vigilants sur l'introduction progressive de langues**, sur le parcours des langues des plus petites classes vers, prochainement, notre bac français international de manière que cet enseignement des langues ou par les langues se fasse dans les conditions les plus raisonnables possibles.

Comment promouvoir le développement des compétences socio-émotionnelles et des apprentissages transversaux?

Grâce aux EBEP l'importance des compétences socio-émotionnelles a émergé dans le champ scolaire et ont été prouvées en termes de réussite professionnelle et personnelles (Cf. travaux du laboratoire CNRS « LaPsyDé » notamment sur la maîtrise de soi et les apprentissages scolaires).

- Comment le développement des compétences socio-émotionnelles entrent dans la formation continue des enseignants, notamment du second degré ?
- Est-il possible de développer des formations pour les assistantes maternelles pour un changement des pratiques ?

Rozenn LE GUENNEC

Tout est priorité! Le développement de ces compétences apparaît dans la manière dont l'enseignant aborde les programmes, la vigilance qu'il doit avoir dans les diagnostics élèves, dans tout le travail sur les différenciations pédagogiques, l'explicitation des apprentissages.

Effectivement, les progrès ont été peut-être plus visibles sur le premier degré. **Nous avons eu ces 5 dernières années des stages spécifiques sur les neurosciences**, sur la manière dont on prenait en charge les élèves dans le contenu des formations professionnalisantes. Il y a aussi des formations pour les assistantes maternelles et lorsque les formateurs premier degré se déplacent en établissement, ils voient les assistantes maternelles pour faire un point de situation en contexte.

Comment réellement faire vivre les alliances éducatives dans le cadre des instances ?

Nous pensons aux élus, aux parents délégués ...Comment leur permettre de ne pas se sentir simplement spectateur, dont l'action se résume à une prise de parole un peu vaine qui ne sera pas forcément considérée ? Parfois les parents délégués n'ont pas accès aux parents de la classe.

Rodolphe ECHARD

Le cadre réglementaire est connu des chefs d'établissement. La loi consacre l'existence d'un espace des parents depuis 2012, il y a une page sur le site du Ministère de l'éducation

FAPEE

FAPEE



nationale de la jeunesse et des sports, MENJRS, qui rappelle l'ensemble des dimensions de la place des parents à l'école (circulaire de 2006) et vous avez une place particulière dans le réseau des établissements français à l'étranger notamment à travers les associations de gestion. C'est un équilibre à construire, il faudrait partir de situations concrètes pour pouvoir répondre de manière précise.

Le contrôle de la gestion des données personnelles s'impose même si le RGPD ne s'applique pas à en dehors de l'Europe. La solution est la mise en place de l'espace numérique qui permet, comme Pronote, de cibler la communication vers les parents d'une classe sans avoir à communiquer les coordonnées.

Stages pendant les vacances : L'orientation est un enjeu majeur.

Face à l'absence de filières techniques dans nos établissements, les stages en entreprise peuvent être une alternative intéressante notamment pour ceux qui souhaitent se diriger vers des filières techniques dans le supérieur. Pour des motifs d'assurance les établissements refusent de proposer des conventions de stages en dehors la semaine convenue durant la scolarité. L'AEFE peut-elle proposer des conventions aux jeunes qui ont besoin de faire des stages pour affirmer un peu plus leurs projets ?

Rodolphe ECHARD

Les stages en 3^{ème} et en 2^{nde} sont des périodes d'observation. Cela semble complexe de les gérer au sein de l'agence. C'est au niveau des établissements et des pays (règlementation) qu'il peut y avoir des réponses et lever les blocages en termes assuranciel. **Dans l'usage, rien ne s'oppose au fait qu'un élève puisse faire plusieurs semaines d'observation.**

Espagne : Quels sont les états de négociation pour faire reconnaître par le système espagnol Spécialités et options afin d'éviter aux enfants la double peine des modules ?

- Quel est l'impact des dernières évolutions de la réforme du bac sur la conversion de notes entre les deux systèmes ?
- Quelle reconnaissance des équivalences maths et SVT pour la selectividad ?
- Qu'en est-il du dialogue entre l'Espagne et la France pour la reconnaissance et conversion des filières STMG et autres ?

Rodolphe ECHARD

Ce sont des sujets hors de notre compétence et qui nécessitent qu'on se retourne vers le poste diplomatique en charge. En l'état, nous avons un problème en Espagne et au Portugal lié à la mise en place du contrôle continu pour le baccalauréat.

Les négociations en Espagne sont anciennes. Les Espagnols estiment que le système antérieur privilégiait de manière excessive les lycéens français des établissements français en Espagne. A la suite du sommet franco-espagnol qui a eu lieu à Montauban entre le Président de la République et le Premier ministre espagnol un accord a permis d'aboutir à une grille de conversion de notes.



Le bac est noté sur 14,10 points correspondent à la moyenne du baccalauréat et les 2X2 points correspondent aux notes obtenues dans le cadre des spécialités. **Le système de conversion est un peu moins avantageux** mais quand on regarde en termes d'orientation post bac c'est assez similaire à ce qu'on obtenait nous avons une seule année d'observation donc il faut être prudent mais on est plutôt sur un système favorable. Vincent Perrot, COCAC adjoint de la zone pourra mieux vous informer, notamment sur la mise en place par les gouvernements autonomes.

Effectivement nous avons entendu parler d'une problématique sur les filières STMG. Nous allons faire le lien avec Vincent Perrot.

Rythme sud: il est parfois difficile pour les bacheliers de s'occuper pendant 6 mois avant de commencer des études en rythme Nord. Ce serait bien que l'AEFE ait un programme pour aider les bacheliers.

Laurent METAIS

Oui c'est toujours difficile de combler cette période pour ceux qui souhaitent venir étudier en France. Souvent, ils commencent localement et rejoignent la France pour leurs études.

Il y a quelques établissements d'enseignement supérieur qui proposent des rentrées décalées mais à la marge, quelques établissements proposent de les intégrer 6 mois à l'avance, prépas à Lille par exemple. On peut essayer de constituer une petite base de données à communiquer aux établissements de rythme sud.